



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°029-7-2023

**OBJET : Achat de deux véhicules de service**

**Date de convocation : 20/09/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 38**

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

**Absents : 12**

- Dont représentés : 10

**Votants : 48**

- Pour : 47

- Contre : 1

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHÉ, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECQ à Christiane GADREY

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que deux véhicules utilitaires de service sont nécessaires au bon fonctionnement des services techniques ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve l'achat de deux véhicules utilitaires d'occasion.
2. Décide de donner pouvoir au Président pour conclure les marchés afférents à ces achats et tous les actes s'y rapportant.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

  
René BLANCHOT

Le secrétaire,

  
Christine PIN